

**COMMUNE DE LANOUAILLE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers :

en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 14 (1 pv)

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Lanouaille  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie  
sous la présidence de M. Jean-Christophe BOULANGER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/04/2026

PRESENTS :

BOULANGER Jean-Christophe	PERETTI Martine
POUQUET Alain	POLTORAK Jacqueline
MERILLOU Stéphane	GAY Françoise
MAILLER Nathalie	COUSTY Thibault
COMBROUX Philippe	PEYRAMAURE Yvette
DELAGE Jacques	FEURPRIER Céline
BARJOU Eva	formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : FOREST Guy, CUBERTAFON Jean-Pierre donne pouvoir à F.GAY

**Fixation du montant des participations communales 2026 au budget annexe Halle des sports**

Vu l'arrêté 2014199-0013 portant dissolution du syndicat de gestion du collège,  
Vu le budget annexe de la Commune de Lanouaille dédié à la Halle des sports,  
Considérant que les communes participent aux dépenses de la Halle des sports au prorata des élèves  
fréquentant le collège de Lanouaille,  
Considérant que la Commune de Lanouaille assure la couverture de 50 % des dépenses,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- Que la participation totale nécessaire à l'équilibre du budget 2026 est de 29 000 €
- Que la Commune de Lanouaille participe à hauteur de 50 %,
- Que le nombre d'élèves domicilié dans les autres communes étant de 131, le montant de la participation par élève est fixé à 110.69 €
- Que la répartition des participations est donc la suivante :
 

1.	- Lanouaille	= 14 500,00 €
2.	- Angoisse (18 élèves)	= 1 992.42 €
3.	- Dussac (14 élèves)	= 1 549.66 €
4.	- Génis (6 élèves)	= 664.14 €
5.	- Payzac (27 élèves)	= 2 988.63 €
6.	- Sarlande (10 élèves)	= 1 106.90 €
7.	- Sarrazac (14 élèves)	= 1 549.66 €
8.	- Savignac-Lédrier (19 élèves)	= 2 103.11 €
9.	- Saint-Cyr les Champagnes (5 élèves)	= 553.45 €
10.	- Saint-Mesmin (11 élèves)	= 1 217.59 €
11.	- Saint-Sulpice d'Excideuil (7 élèves)	= 774.83 €

Le Maire,  
Jean-Christophe BOULANGER

Le secrétaire de séance  
Eva BARJOU

